

Communiqué de Presse Air Vigilance

En présence de monsieur le sénateur MASSON, de monsieur le député JACQUAT et de monsieur AUROUSSEAU (EELV), Air Vigilance a profité de la réunion d'information qu'elle organisait le 3 février pour rendre compte des résultats de la récente CLIS (Commission Locale d'Information et de Surveillance) de l'incinérateur de METZ .

Problème : Un nouvel arrêté préfectoral signé au mois d'août continue de mentionner un troisième four dans cet incinérateur. Or, depuis 10 ans le Président d' HAGANIS -Monsieur WANNENMACHER- a renoncé par écrit à une telle extension. Pourquoi donc inscrire toujours et encore cette possibilité ?

Par ailleurs, le préfet autorise maintenant HAGANIS à stocker trois à quatre semaines d'ordures, y compris sur des quais qui ne sont pas prévus pour ça. Air Vigilance s'inquiète donc des conséquences sanitaires et olfactives d'un tel stockage et s'interroge sur la nécessité d'une telle autorisation.

Autre sujet d'inquiétude : Au cours de la campagne 2010 les concentrations en métaux lourds (plomb, zinc et cadmium) dans les poussières extraites des fumées ont littéralement explosées. Il n'a pas été fourni d'explication sur cette augmentation. Force est de constater que l'exploitant de l'incinérateur ne maîtrise ni ce qui entre dans ses fours, ni ce qui en sort. Cela confirme la dangerosité de ce type de filière.

Air Vigilance a réclamé l'actualisation de l'inventaire quinquennal de la pollution des sols autour de cet incinérateur réalisé en 2002 et 2007. HAGANIS refuse désormais de financer une telle étude. Devant cette situation, Fabrice HERDE le Maire de Saint Julien s'est proposé pour examiner la possibilité de faire prendre en charge cet inventaire par Metz Métropole.

Progrès très attendu : Le contrôle en continu des dioxines dans les cheminées des incinérateurs, imposé par le Grenelle de l'environnement, est rendu obligatoire. Hélas il faudra attendre 2014 pour sa mise en application !

Coté riverains, le Préfet a souhaité que l'Agence Régionale de Santé étudie la possibilité de réaliser une surveillance sanitaire de la population.

Autre demande d'Air Vigilance : Une seconde station permanente de surveillance de la qualité de l'Air sur le territoire de Saint Julien. Cette demande a reçu l'appui du maire de la commune qui se dit prêt à mettre le terrain nécessaire à disposition, et du directeur d'AIR LORRAINE qui s'est proposé pour réaliser une étude de faisabilité.

Suite à la reprise par HAGANIS des activités de déchetterie exercées par SOMERGIE, Air Vigilance a posé la question du devenir des bois créosotés et autres traverses de chemin de fer qui avaient fait objet d'un arrêté préfectoral autorisant SOMERGIE à stocker ces déchets « pour... traitement ultérieur ». Les réponses données sont restées très floues ?

Enfin, Air Vigilance a présenté son nouveau site Internet et en particulier:

- La mise en ligne d'offres d'emplois dans l'environnement
- Une revue de presse ciblée
- La mise en ligne de la carte des dépôts de mâchefers issus de l'incinérateur.

La soirée s'est ensuite clôturée par un exposé de Monsieur Jean Pierre SCHMITT directeur d'Air Lorraine sur la surveillance de la qualité de l'Air en région Messine. Un débat s'en est suivi, avec les élus présents et le public.